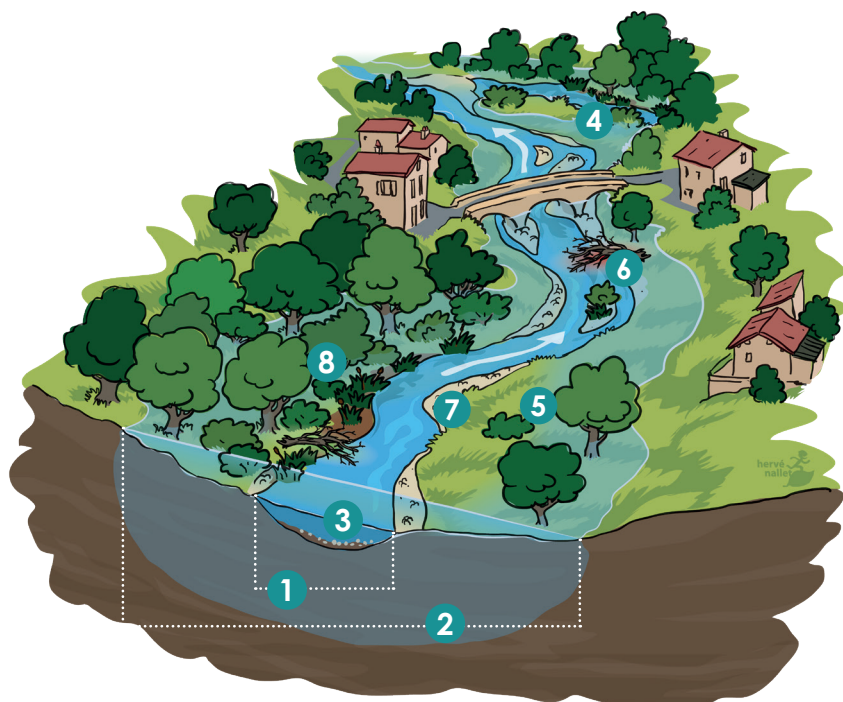




## — ENTRETIEN ET RESTAURATION DES COURS D'EAU —

Les cours d'eau sont des **milieux vivants** dont le bon fonctionnement contribue à la prévention des inondations, à la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et des paysages. Les **aménagement réalisés au fil du temps ont souvent perturbé leur équilibre naturel**. La restauration des rivières vise à **retrouver ces fonctionnalités essentielles** afin de renforcer la qualité de vie, l'attractivité et la résilience des territoires face au changement climatique.



- 1 Lit mineur
- 2 Lit majeur
- 3 Sédiments (sable, graviers)
- 4 Lône (bras de la rivière)
- 5 Zone d'expansion des crues (zone où l'eau peut déborder)
- 6 Embâcles (accumulation de débris végétaux)
- 7 Atterrissements (accumulation de sédiments)
- 8 Ripisylve

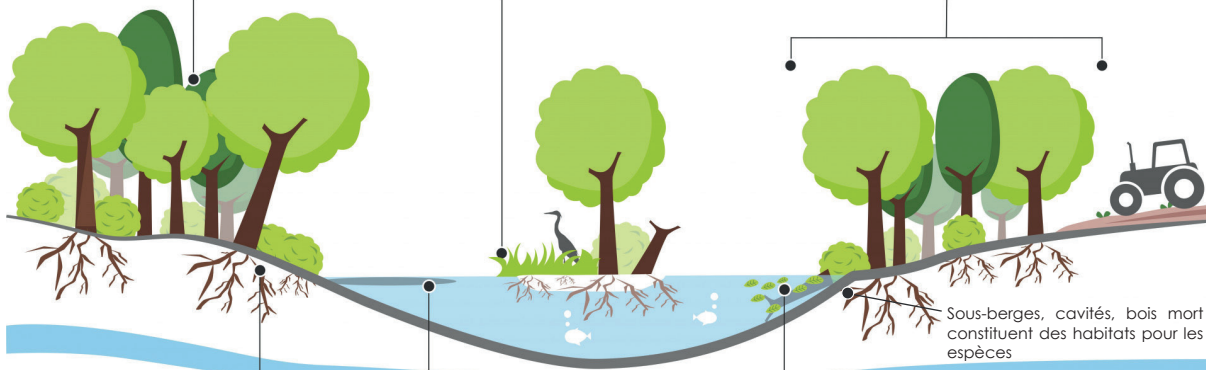
### ZOOM SUR La ripisylve

La végétation qui borde les cours d'eau est appelée **ripisylve**. Elle est composée de végétaux, de toutes tailles, adaptés à une forte humidité : herbes aquatiques ou semi-aquatiques, arbres, etc.

Zone ressource et de refuge pour la faune et la flore qui peuvent se nourrir et se reproduire dans un environnement sain et protecteur.

Ralentissement dynamique des crues grâce aux végétaux qui agissent comme «freins».

Zone tampon (autoépuration naturelle) permettant aux plantes et micro-organismes de piéger/traiter les pollutions organiques ou agricoles. Elle capte aussi d'éventuels glissements boueux lors d'orages.



Enracinement des arbres et arbustes en profondeur permettant de limiter l'érosion de la berge ; meilleur échange aquifère (eaux de surface / eaux souterraines).

Réduction de la température de l'eau grâce à l'ombre générée par la végétation.

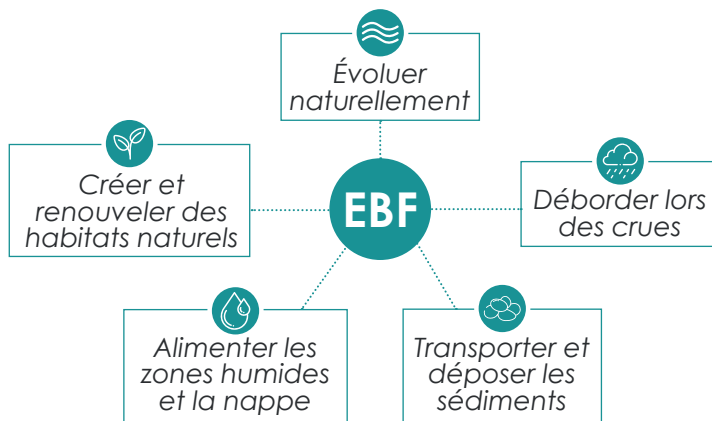
Décomposition des feuilles mortes et des bois / branchages flottants permettant l'apport de matières organiques riches.

Sous-berges, cavités, bois mort constituent des habitats pour les espèces

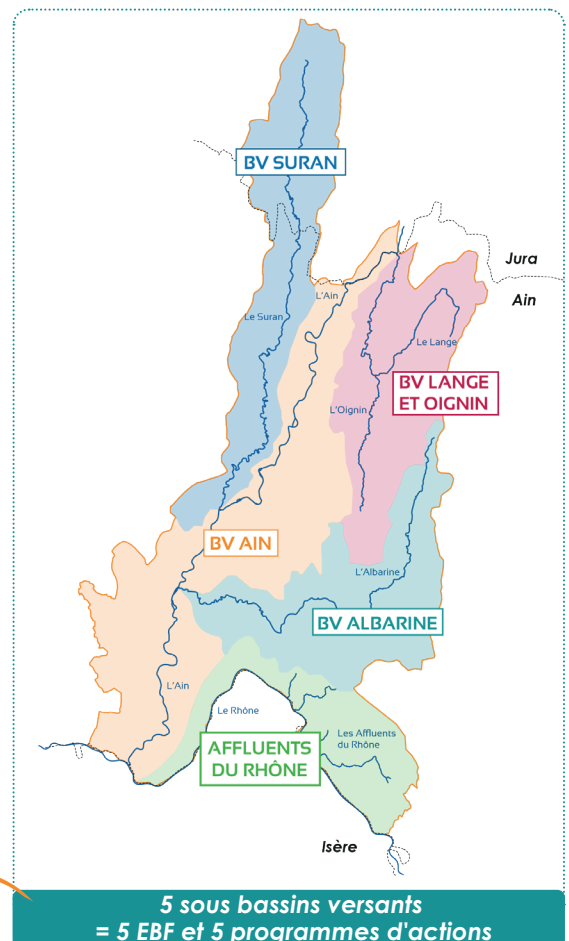
## ESPACE DE BON FONCTIONNEMENT (EBF)

L'Espace de Bon Fonctionnement (EBF) d'un cours d'eau correspond à la **zone nécessaire à la rivière pour qu'elle puisse remplir ses fonctions naturelles** (hydrauliques, écologiques et géomorphologiques) sans contraintes excessives.

Autrement dit, **l'EBF est l'espace dont le cours d'eau a besoin pour :**



- **Lange-Oignin et Suran** : réalisation du programme d'actions (phase travaux)
- **Ain et Albarine** : finalisation du programme d'actions
- **Affluents du Rhône** : élaboration du programme d'actions à l'automne 2026



### Pourquoi définir un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) ?

- **Réduire le risque inondation** : redonner de l'espace au cours d'eau pour déborder
- **Préserver la ressource en eau** : reconnecter la rivière avec sa nappe d'accompagnement
- **Réduire les coûts d'entretien** : limiter les interventions lourdes sur les berges et les ouvrages
- **Préserver la biodiversité** : maintenir des milieux naturels fonctionnels et diversifiés
- **Préparer le territoire de demain** : intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement

### Comment est construit un Espace de Bon Fonctionnement (EBF) ?

#### L'EBF est défini selon

- **Les périmètres hydrauliques** : zones inondables, ...
- **Les périmètres morphologiques** : anciens tracés du cours d'eau, zones de mobilité, ...
- **Les éléments écologiques et fonctionnels** : habitats naturels, ripisylve, échanges avec la nappe alluviale, fonctionnement des zones humides...

détermine



**EBF nécessaire**  
Espace minimum indispensable

**EBF optimal**  
Espace idéal pour la rivière

**EBF concerté**  
Compromis construit avec élus et usagers

→ **L'EBF concerté** vise à trouver un équilibre durable entre les besoins de la rivière et les activités humaines (agriculture, habitat, infrastructures, activités économiques).

## Une logique en 3 temps

### CONNAÎTRE

Analyse des enjeux, des pressions et des dysfonctionnements des cours d'eau sur le territoire

### PRÉSERVER

Intégration de l'EBF dans les documents de planification (SAGE, SCoT, PLU-i, etc.)

### RESTAURER

Réalisation d'actions de préservation, de restauration ou d'adaptation, hiérarchisées et planifiées dans le temps

Restoration écologique du Suran, Val-Suran (2025/2026)



Restoration écologique de l'Oignin à Izernore (2025/2026)



## PROGRAMME PLURIANNUEL DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN DES COURS D'EAU

Le SR3A met en œuvre un **programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau** (PPRE), encadré par une **Déclaration d'Intérêt Général** (DIG) renouvelée tous les 5 ans.

### Quelles actions ?

- Réaliser des travaux forestiers (coupes sélectives d'arbres, retraits d'embâcles, traitement d'atterrissements, ...) pour réduire les risques d'inondation
- Reconstituer les corridors forestiers de bord de rivière avec des essences locales adaptées au fonctionnement naturel des cours d'eau
- Installer des équipements adaptés pour préserver les rivières tout en répondant aux besoins des exploitations (abreuvoirs, clôtures)

→ Entretien des cours d'eau

→ Restaurer les ripisylves

→ Accompagner les pratiques agricoles

Démontage d'embâcle à Saint-Maurice-de-Rémens, avant/après



Plantations, Chavannes-sur-Suran

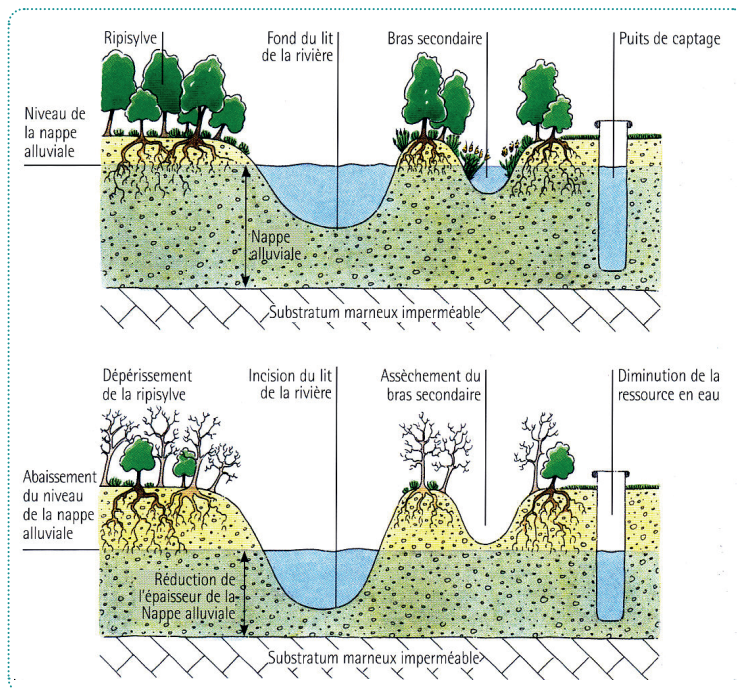


Depuis plusieurs décennies, la rivière d'Ain **s'enfonce progressivement dans son lit**. Ce phénomène, appelé incision, est lié à un **manque de sédiments estimé entre 10 000 et 15 000 m<sup>3</sup> par an**. Sur certains secteurs, l'enfoncement dépasse même 2 mètres.



### Quels risques si rien n'est fait ?

**L'enfoncement du lit de la rivière entraîne celui de la nappe alluviale et peut avoir des conséquences importantes :**



- Risques pour l'alimentation en eau potable, l'agriculture et l'industrie
- Fragilisation des ouvrages d'art (ponts)
- Déconnexion entre la rivière et ses milieux annexes entraînant leur disparition
- Augmentation du risque d'inondation sur certains secteurs

### Un programme d'actions 2020-2029

Pour répondre à ces enjeux, un programme d'actions a été engagé dans le cadre d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG).

#### Les actions prévues :

- Fragiliser volontairement certaines berges pour permettre à la rivière de récupérer naturellement des sédiments
- Réaliser des opérations de recharge sédimentaire (ex. à Varambon, 22 000 m<sup>3</sup> de sédiments ont été réinjectés entre 2022 et 2023).

**Le programme cible en priorité le tronçon Pont-d'Ain – Priay (7 km)**

### Quels bénéfices ?

- Restaurer les échanges entre la rivière et sa plaine d'inondation
- Préserver la disponibilité de l'eau pour les différents usages
- Améliorer la qualité écologique des milieux alluviaux
- Réduire les niveaux d'eau en période de crue sur certains secteurs
- Freiner durablement le déficit sédimentaire : entre 40 et 130 ans selon les secteurs